

Cotisations pour l'année 2021: AVS/AI/APG, AC, CAF et frais administratifs

Le taux de cotisation pour les APG va augmenter au 1^{er} janvier 2021 et passera de 0,45 % à 0,5 %. Cette augmentation des cotisations résulte de l'introduction d'un congé de paternité indemnisé à partir de 2021, qui a été approuvé en votation populaire le 27 septembre 2020.

En % de la masse salariale soumise à cotisations:

	2021	Employeur	Salarié	2020	Employeur	Salarié
AVS	8.70 %	4.35 %	4.35 %	8.70 %	4.35 %	4.35 %
AI	1.40 %	0.70 %	0.70 %	1.40 %	0.70 %	0.70 %
APG	0.50 %	0.25 %	0.25 %	0.45 %	0.225 %	0.225 %
Total AVS/AI/APG	10.60 %	5.30 %	5.30 %	10.55 %	5.275 %	5.275 %
AC jusqu'à CHF 148 200	2.20 %	1.10 %	1.10 %	2.20 %	1.10 %	1.10 %
AC à partir de CHF 148 201	1.00 %	0.50 %	0.50 %	1.00 %	0.50 %	0.50 %
Frais administratifs avec «connect»	0.06 %	0.06 %		0.06 %	0.06 %	
Frais administratifs sans «connect»	0.075 %	0.075 %		0.075 %	0.075 %	
Frais administratifs psal ¹⁾	4.00 %		4.00 %	4.00 %		4.00 %

1) psal: personnes sans activité lucrative. En % des cotisations AVS/AI/APG

Vous trouverez des informations complémentaires dans le mémento «Modifications au 1^{er} janvier 2021». Après avoir été validé par le Centre d'information AVS, il sera mis en ligne sur le portail «connect» ainsi que sur les sites www.akew.ch et www.avs-ai.ch.